

# TROUBLE DE L'ALIMENTATION DE LA PERSONNE ÂGÉE

by *santest*



*Le rapport de mission portant sur « L'alimentation en milieu hospitalier » remis en 1997 au ministère de la Santé en France (Guy-Grand, 1997) souligne l'étendue et l'acuité des problèmes que posent l'alimentation, et plus spécifiquement la prise en charge nutritionnelle des patients hospitalisés. Assurer une prise en charge adéquate entre les envies du patient et ses besoins n'est pas toujours chose aisée. L'adaptation à ses troubles de déglutition, par exemple, nécessite une formation apportant les outils nécessaires pour adopter certaines postures.*

## Objectifs

- Connaître la place des différents nutriments dans les besoins alimentaires des résidents.
- Faire face aux troubles de l'alimentation des résidents en apportant les conduites et techniques à privilégier.
- Renforcer la surveillance de l'état nutritionnel des résidents.

## Contenu de la formation

- Les besoins alimentaires des résidents.
- La répartition journalière des besoins alimentaires.
- Troubles de la mastication et/ou de la déglutition et prévention des fausses routes.
- Troubles du transit (diarrhées et constipations) et recommandation.
- Déshydratation et prévention.
- Stratégies nutritionnelles et place des compléments alimentaires dans la prévention de la dénutrition.

## Méthodes pédagogiques

Méthodes actives et participatives avec exposés théoriques.  
Une documentation pédagogique sera mise à disposition de chaque participant.

## Évaluation

Une évaluation en fin de formation sous forme de questionnaire permet de mesurer l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires. Un tour de table en début et fin de formation sera également effectué

## Attestation du suivi de la formation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle à son issue.

### Public :

AS, AMP, ASH, Auxiliaire de vie, IDE

### Aucun prérequis.

**Durée :** 2 journées de formation soit 14h

**Tarif :** sur devis, nous contacter

**Délais d'accès :** 1 mois sous réserve de disponibilités communes